



# Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

---

Province de Québec  
MRC Beauce-Centre  
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

## Avis public

Avis vous est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2025 a adopté le règlement 627-24-25 modifiant le Règlement de zonage 627-14 visant à modifier le Plan de zonage, créer et modifier des grilles de spécifications, en plus de modifier un article du règlement.

Ce règlement a été approuvé par le conseil des maires de la MRC Beauce-Centre lors de sa séance ordinaire du 16 juillet 2025, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la L.A.U. (*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*) et le certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre a été émis le 21 juillet 2025, ayant pour effet l'entrée en vigueur du règlement ci-haut mentionné.

Toute personne qui désire prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site Internet de la Ville ou en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales d'affaires.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce  
Ce 11<sup>e</sup> jour d'août 2025

Nancy Giguère  
Greffière